

# PORTANT COMPOSITION DES JURYS DE VES DIPLOMANTE DE LICENCE

### **ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024**

### LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article R613-36, Vu le Décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA), Vu les Statuts de l'UCA;

#### ARRETE

### Article 1:

La composition du jury de VES diplômante pour l'obtention d'une licence de l'IAE Clermont Auvergne comme suit :

Licence Niveau 3
Mention : Comptabilité contrôle audit

## Membres du jury:

Fabien ROUX, Président du jury, MCF Marième ROUX, Vice-président du jury, PRAG

Sylvie DOMERGUE-VATIN, PRAG Nadine BREGHEON, MCF Marie-Pierre BARTHELEMY, Professionnel

### Article 2:

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 16/11/2023

Le Président

Le Directeur Général des

Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

2 1 NOV. 2023

- Publié le

2 1 NOV 2023

Modalités de recours: En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé gontre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.